

Veille de l'Observatoire
numéro 21 (avril 2006)

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, para-gouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec criec@uqam.ca

**La veille est aussi disponible sur notre site Internet:
<http://www.criec.uqam.ca/observatoire/veille.htm>**

DANS CE NUMÉRO:

1. Le processus d'immigration au Canada: l'expérience des Roms
2. La connaissance et l'utilisation des langues ancestrales sont en déclin
3. Les aspirations scolaires élevées des jeunes des minorités racisées
4. Accès à l'emploi: les immigrants s'intègrent mieux
5. Rapport de Doudou Diène sur la discrimination et le racisme au Japon
6. Ces villes où nous sommes tous des minorités
7. La réforme de l'immigration aux États-Unis et en Australie
8. La situation des jeunes Mexicains de deuxième génération aux États-Unis
9. Rapport sur l'engagement civique et social des immigrants canadiens
10. Croissance des entreprises autochtones au Canada
11. Ethnicité et crimes haineux: les impacts du crime ne sont pas les mêmes pour tout le monde
12. Europe: nouvelle vision de la protection des réfugiés

GOUVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Le processus d'immigration au Canada: l'expérience des Roms

En 1998, la **Commission de l'immigration et du statut de réfugié** avait rejeté l'appel de deux citoyens hongrois d'origine Rom sous prétexte que ces demandeurs d'asile n'avaient pas réussi à prouver hors de tout doute qu'ils courraient un réel danger en Hongrie. La **Cour d'appel fédérale** a cependant estimé que le gouvernement de l'époque était inquiet du nombre croissant de demandeurs d'asile d'origine Rom et que la Commission avait créé un précédent influençant le taux de succès des demandes présentées par ces personnes. La **Cours d'appel fédérale** a donc renversé la décision de la Commission en avril dernier, ce qui pourrait donner une seconde chance à de nombreux individus d'origine Rom qui s'étaient vus refuser l'accès au pays (<http://decisions.fca-caf.gc.ca/fca/2006/2006fca124.shtml>).

2. La connaissance et l'utilisation des langues ancestrales sont en déclin

Dans le dernier numéro de la revue *Tendances sociales canadiennes* (<http://www.statcan.ca/francais/freepub/11-008-XIF/0040511-008-XIF.pdf>), **Statistique Canada** s'est intéressée à la préservation et à la transmission des langues ancestrales chez les enfants des immigrants allophones au Canada. L'article souligne l'importance du maintien d'une identité linguistique chez les enfants d'immigrants et les avantages socioéconomiques que peut entraîner la connaissance d'une langue ancestrale, la connaissance de langues supplémentaires étant un atout. Toutefois, «la connaissance et l'utilisation des langues ancestrales ont tendance à disparaître assez rapidement chez les enfants d'immigrants». Selon l'*Enquête sur la diversité ethnique* (EDE) de 2002 (http://www.statcan.ca/francais/Dli/Data/Ftp/eds_f.htm), seulement 32% des répondants utiliseraient régulièrement la langue ancestrale à la maison, même si 74% des répondants ont affirmé la connaître suffisamment pour pouvoir soutenir une conversion.

3. Les aspirations scolaires élevées des jeunes des minorités racisées

Une récente étude montre que les jeunes immigrants issus des minorités dites visibles «se fixent des buts plus élevés pour leur formation scolaire et que cela serait lié aux valeurs pédagogiques de leur famille». En effet, «79% des jeunes immigrants des minorités visibles aspirent à décrocher au moins un grade universitaire [...], comparativement à 57% des étudiants nés au Canada». Enfin, les étudiants immigrants issus des minorités dites visibles auraient de meilleurs résultats académiques que les étudiants nés au Canada. Fondée sur les données de l'*Enquête auprès des jeunes en transition* de **Statistique Canada**, cette étude a paru dans le numéro d'été/automne de la *Revue de l'intégration et de la migration internationale* (voir le communiqué de Statistique Canada: <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060404/q060404b.htm>).

À QUÉBEC...

4. Accès à l'emploi: les immigrants s'intègrent mieux

Selon une récente étude réalisée pour le **ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles**, la situation des immigrants s'améliorerait. *Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec* (http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/AccesEmploiQualifie_RapportRenaudCayn.pdf) fait le portrait de la réussite professionnelle de plus de 20 000 immigrants qualifiés : au cours des 10 dernières années, le taux de chômage est moins élevé et la qualité des emplois s'est améliorée. Selon cette étude, « après 5 ans au Québec, 68% des immigrés ont décroché un emploi qui correspond à leur scolarité ». Les auteurs s'inquiètent cependant pour le 32% des immigrants qui n'ont toujours pas trouvé d'emploi 5 ans après leur arrivée. Il semblerait que le taux de réussite soit lié au lieu d'origine des immigrés et que la situation serait particulièrement dramatique pour les immigrants originaires d'Asie et du Moyen-Orient.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

5. Rapport de Doudou Diène sur la discrimination et le racisme au Japon

Le **Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée**, Doudou Diène, a récemment rendu public un rapport faisant état de la situation du racisme au Japon. Lors de son séjour au Japon, le Rapporteur spécial a examiné les facteurs de discrimination qui touchent les différents groupes minoritaires, dont les autochtones, les étrangers, les travailleurs migrants ainsi que les individus issus d'un système de classes qui s'apparente à un régime de castes. Selon Diène, les discriminations sont d'abord d'ordre social et économique en ce sens où les minorités vivent dans une situation de marginalisation en ce qui a trait à l'accès au logement, à l'emploi et à la santé. De plus, les minorités japonaises sont sous représentées au niveau politique. (<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/G06/103/97/PDF/G0610397.pdf?OpenElement>).

AILLEURS DANS LE MONDE...

6. Ces villes où nous sommes tous des minorités

Des experts venus des quatre coins du monde – Marseille, Sao Paulo, Cape Town, etc. – se sont récemment réunis dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, afin de discuter des enjeux entourant les villes plurielles, ces villes où aucun groupe « ethnique » ne détient la majorité démographique. Selon eux, ces villes seraient de plus en plus nombreuses et les relations interethniques deviennent donc un enjeu important. La rencontre organisée par la **Commission for Racial Equality** (UK), a permis d'identifier deux façons d'aborder la question des villes plurielles: on peut profiter de la richesse qu'apporte une telle diversité ou renforcer les divisions entre groupes ethniques. (<http://www.newstatesman.co.uk/pdf/livingtogether2006.pdf>)

7. La réforme de l'immigration aux États-Unis et en Australie

Le **Homeland Security** a dévoilé en avril ce qui doit être la seconde phase du programme *Secure Border Initiative*, à savoir un resserrement des politiques d'immigration afin d'assurer la sécurité nationale (<http://www.dhs.gov/dhspublic/display?content=5546>). Une série de mesures ont été mises en place afin d'empêcher les employeurs d'engager des immigrants illégaux. Selon le Homeland Security, l'immigration illégale représenterait une réelle menace à la sécurité intérieure, d'où l'importance d'arriver à la contrôler.

Par ailleurs, une récente initiative législative, la *Border Protection, Antiterrorism, and Illegal Immigration Control Act of 2005* prévoit des mesures draconiennes telles que la mise en place d'un «mur» militarisé de 700 miles à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, en plus de mesures légales visant à criminaliser les sans-papiers.

(http://www.rules.house.gov/109/text/hr4437/109_hr4437_text.pdf),

Les organismes défenseurs des droits humains ont fortement réagi à ce projet. Selon l'**American Civil Liberties Union**, cette réforme, qui prévoit par exemple la mise sur pied d'un système de vérification d'éligibilité à l'emploi pour les travailleurs migrants, représenterait une grave menace pour l'intimité de ces individus et aurait pour conséquence de les priver de leurs droits les plus fondamentaux (<http://www.aclu.org/immigrants/gen/25237prs20060420.html>).

Ces changements annoncés à la loi sur l'immigration ont incité les latino-américains à manifester pour les droits des immigrants aux États-Unis, ce qui a donné lieu aux plus importantes manifestations par ce groupe dans l'histoire du pays

(http://www.zmag.org/content/print_article.cfm?itemID=10144§ionID=30).

Leurs revendications ont largement dépassé la contestation du *Border Protection, Antiterrorism, and Illegal Immigration Control Act of 2005*. En effet, leurs manifestations dénonçaient également la répression, l'exploitation et le racisme auxquels les sans-papiers doivent faire face tous les jours aux États-Unis.

Pour sa part, l'Australie prévoit un resserrement au niveau du contrôle des demandeurs d'asile (http://www.ncca.org.au/cws/rdp/issues/the_pacific_solution). Le gouvernement australien a annoncé que les demandeurs d'asiles arrivant par voie maritime seront détenus dans des camps situés au large de l'Australie jusqu'au moment où ceux-ci pourront être relocalisés dans un tiers pays. Divers organismes de protection de droit humains, comme *A Just Australia*, *Amnesty International Australia*, *Refugee and Immigration Legal Center*, etc. ont dénoncé ces mesures comme allant à l'encontre des obligations internationales de l'Australie qui est signataire de la Convention relative au statut des réfugiés de l'ONU

(http://www.ajustaustralia.com/informationandresources_researchandpapers.php?act=papers&id=76).

Le **Sénat Australien** a rendu public son rapport *Inquiry into the Administration and Operation of the Migration Act of 1958* qui présente 62 recommandations au sujet des réformes proposées. Ce rapport touche non seulement les demandeurs d'asiles, mais aussi l'ensemble des mesures en l'immigration.

(http://www.aph.gov.au/Senate/committee/legcon_ctte/migration/report/index.htm)

8. La situation des jeunes Mexicains de deuxième génération aux États-Unis

Le **Migration Policy Institute** a récemment décidé de se pencher sur la situation des jeunes américains d'origine mexicaine, *Second-Generation Mexicans: Getting Ahead or Falling Behind*. (<http://www.migrationinformation.org/Feature/print.cfm?ID=382>). Ces jeunes ont la

particularité d'être issus de parents faisant partie du groupe d'immigrants le plus nombreux (29% de toutes les personnes nées à l'étranger), le moins scolarisé et largement illégal (les Mexicains représentent 57% des 10,3 millions d'immigrants illégaux). L'étude a pour but d'observer l'évolution de ces enfants (qui bénéficient d'un avantage sur leurs parents vu qu'ils sont citoyens américains) au niveau scolaire et de l'insertion au travail en comparaison avec les autres enfants issus d'une deuxième génération d'immigrants.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

9. Rapport sur l'engagement civique et social des immigrants canadiens

Le **Conseil canadien de développement social** vient de mettre en ligne un rapport mesurant la participation des immigrants canadiens aux activités sociales, économiques et politiques de leurs communautés culturelles et dans la collectivité en général. *Créer des liens: l'engagement social et civique chez les immigrants canadiens*

(<http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2006/creerliens/>) examine différentes mesures d'engagement social et civique comme le taux de bénévolat et de dons, les adhésions à des organismes communautaires ou le taux de participation électoral. Étant donné que «la signification pour un individu de l'engagement social ou civique dépend en grande partie de son passé et de ses traditions culturelles», le rapport cherche à savoir si des facteurs comme l'âge, le sexe, le niveau de scolarisation ou la durée de temps au Canada peuvent avoir une influence sur l'intensité de l'engagement des immigrants canadiens.

Le **Conseil canadien de développement social** a aussi produit un rapport sur la progression des enfants et des jeunes canadiens. *The Progress of Canada's Children and youth 2006* (http://www.ccsd.ca/pccy/2006/pdf/pccy_2006.pdf) veut montrer les défis que doivent relever les enfants canadiens en 2006. Selon le rapport, ces défis sont plus prononcés pour les enfants autochtones, pour ceux qui sont récemment arrivés au Canada et pour les enfants issus des minorités dites «visibles».

10. Croissance des entreprises autochtones au Canada

Le **Conference Board of Canada** vient de mettre en ligne un rapport sur la croissance des entreprises autochtones au Canada. Selon *Growth of Enterprises in Aboriginal Communities*, (<http://www.conferenceboard.ca/Boardwiseii/signin.asp>) les entreprises autochtones jouent un rôle central dans la création de richesses et d'emplois à l'intérieur des communautés autochtones. Pour que ces entreprises aient du succès, le rapport identifie différents facteurs, comme le respect des traditions. Pour les Autochtones, l'autodétermination des communautés passe forcément par leur développement économique, d'où l'importance de la croissance des entreprises au sein de ces communautés.

INTERNATIONALES...

11. Ethnicité et crimes haineux: les impacts du crime ne sont pas les mêmes pour tout le monde

Selon un récent rapport de l'**Institute for Public Policy Research** (UK), certains groupes de personnes, en plus d'être davantage vulnérables aux attaques criminelles, auraient le sentiment que la justice ne fait pas assez pour les protéger. Par exemple, si les groupes ethnoculturels, en Grande-Bretagne, sont plus susceptibles d'être victimes de vol que la population en général, ils risquent aussi de faire face à des crimes haineux, souvent motivés par le racisme. Ce type de crime a pour effet d'isoler encore davantage les individus issus des minorités racisées et semblent avoir des impacts beaucoup plus importants sur les victimes et leur entourage que les crimes commis au hasard. Par conséquent, *Crime Share: The Unequal Impact of Crime* (<http://www.ippr.org.uk/ecomms/files/CrimeShare.pdf>) conclut que les impacts du crime sont plus graves chez les groupes de personnes qui sont déjà plus vulnérables, comme les minorités racisées.

12. Europe: nouvelle vision de la protection des réfugiés

Le **Conseil européen sur les réfugiés et les exilés** – un organisme qui réunit plus de 80 ONG européennes – a récemment mis au défi tous ceux qui sont en mesure de prendre des décisions politiques d'adopter une nouvelle approche en ce qui a trait à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asiles. Pour ce faire, l'organisme a mis en ligne un document intitulé *Europe's role in the global refugee protection system. The way forward: an Agenda for change* (<http://www.ecre.org/positions/agendapaperprint.pdf>) dans lequel il met de l'avant plus de 25 recommandations visant à améliorer la situation des réfugiés et à trouver des solutions à long terme aux problèmes complexes auxquels les États doivent faire face.

Cette veille a été compilée par Kim O'bomsawin (assistante de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) et Ann-Marie Field (agente de recherche à l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) avec la collaboration de Jean-Claude Icart (Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquez avec Ann-Marie Field.
field.ann-marie@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318